

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le mardi 25 novembre 2008 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 18 novembre 2008 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Fouziya Bouzerda, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, Mme Giovacchini, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, M. Brumm, Mme Condemine, Mme Fondeur, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenuer, M. Tête, Mme Pierron, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, M. Flaconèche, Mme Rivoire, Mme Frih, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, Mme Chichereau Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud.

Absents excusés : Mme Vallaud Belkacem, M. Braillard, Mme Roure, M. Philip, Mme Bonniel-Chalier, M. Helal, M. Turcas, M. Arrue, Mme Dognin-Sauze, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard.

Dépôts de pouvoirs : M. Képénékian, Mme Frih, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Chevassus-Masia, Mme Condemine, Mme Hajri, M. Lebuhotel, M. Hamelin ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Vallaud Belkacem, M. Braillard, Mme Roure, M. Philip, M. Turcas, M. Arrue, Mme Dognin-Sauze, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Balas, M. Sanhadji, Mme Fondeur, Mme Psaltopoulos, Mme Guillaume ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Berra, M. Bolliet, M. Brumm, Mme Haguenuer, M. Touraine.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2008

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2008 paru au Bulletin Municipal Officiel du 10 novembre 2008.

Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 31 mars 2008

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe du 31 mars 2008.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 17 novembre 2008.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Désignation de Mme Haguenauer à l'Office du Tourisme en remplacement de M. Brumm

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, nous avons une désignation à effectuer pour substituer à l'Office du Tourisme Mme Haguenauer à M. Brumm. Nous devons voter à bulletins secrets à moins que l'Assemblée ne décide de manière unanime le contraire. Je vous demande donc s'il y a des oppositions à ce que nous effectuions ce vote à mains levées ? Il n'y en a pas. Dans ce cas

là, y-a-t'il des oppositions pour désigner Mme Haguener ? Qui s'abstient ? Elle est donc désignée.

QUESTIONS ECRITES DU 9^E ARRONDISSEMENT RELATIVES

a) à la mise en valeur du site de la Cressonnière

M. GIORDANO Alain, Maire du 9^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, la première question est relative à la mise en valeur du site de la Cressonnière.

Le 9^e arrondissement dispose d'une zone humide classée en plein cœur de ville avec une biodiversité exceptionnelle : il s'agit du site de la Cressonnière situé dans le vallon entre les quartiers de Champvert et de Gorge de Loup. Ce site fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion globale sur son aménagement : aire des gens du voyage, jardin d'insertion, projets pédagogiques, sentiers piétonniers.

Monsieur le Maire, j'aurais souhaité que vous puissiez nous indiquer les mesures de protection de la ZNIEFF prises dans le cadre de l'aménagement de ce site.

M. BUNA Gilles, Adjoint : D'abord, je voudrais préciser que la Cressonnière, comme son nom l'indique, est une ancienne propriété agricole qui a été acquise en 1995 par le Grand Lyon puis remise à la Ville de Lyon en 2000. C'est aujourd'hui la Direction des Espaces Verts qui gère ce site.

Il se trouve que nous avons demandé des études à des sociétés de protection de la nature (tout à la fois la FRAPNA et le CORA spécialisé dans l'ornithologie), études qui ont révélé que le site était d'une grande richesse en matière de biodiversité. Alors, je vous passe en particulier les variétés diverses d'amphibiens qu'on y trouve, les tritons, sans parler des grenouilles... Mais il apparaît, d'après ces associations, que c'est sans doute l'un des lieux les plus riches en milieu urbain qu'on ait en France en matière de biodiversité. Il s'agit donc de le préserver même si au passage, je l'ignorais moi-même il y a encore quelques temps, cette zone n'est pas classée en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), elle n'est pas protégée, elle n'est pas non plus d'ailleurs protégée au titre du SAGE ou du SDAGE dans le cadre de la convention avec l'Agence de l'eau Méditerranée, etc... Bon, ça ne nous dispense pas évidemment de préserver ce milieu et de le faire avec le meilleur allant sachant que par ailleurs, nous avons une autre exigence morale, humaine, c'est d'accueillir une aire des gens de voyage qui se situe de manière marginale par rapport au site lui-même.

Sur ces trois hectares, vous l'avez dit, il y a des projets d'ensemble qui sont, disons, à mettre en œuvre rapidement, certains l'étant déjà partiellement.

Première chose, vous l'avez compris : préserver le biotope.

Deuxième chose : développer l'initiation à la nature (c'est un objectif qui devrait faire plaisir à M. Fournel entre autre), à l'éducation environnementale avec des actions pédagogiques menées en direction et avec les écoles du 9^e arrondissement. On trouve déjà sur ce site les espaces verts, un jardin pédagogique, une compostière, on peut y observer la faune, la flore... il s'agit de développer cette dimension.

Troisième objectif : un jardin d'insertion à développer qui existe sur 1 hectare. Cela fera plaisir à Mme Gouzou-Testud et à plein d'autres. C'est un jardin d'insertion géré par ADN Service.

Quatrième objectif : tout en conservant cette biodiversité, faire une liaison entre le 9^e et le 5^e arrondissement, ou si l'on veut faire plaisir au 5^e, entre le 5^e et le 9^e arrondissement. Bref, entre Hautefeuille et Champvert.

Cinquième objectif : je viens d'y faire allusion et c'est là que les choses se compliquent un peu, c'est d'accueillir comme le prévoit le Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage, c'est de créer une quinzaine de places (ce n'est pas une aire très grande) dans le 9^e arrondissement. La zone qui a été délimitée se trouve au Sud, le long des villas de la rue des Deux Amants. Il fallait vérifier deux choses. Alors, il y a tout ce qui est démarches administratives, tout cela a été fait : un permis de construire, fouilles archéologiques (par bonheur ou par malheur, on n'a rien trouvé pour une fois dans le 9^e) et puis, il y a à préserver la richesse du biotope, c'est-à-dire de faire en sorte que l'aire des gens du voyage ne coupe pas les corridors qui permettent la migration des batraciens. Nous avons donc consulté, organisé des réunions avec la FRAPNA, avec le CORA, avec le Maire d'arrondissement, avec son équipe, avec les Espaces verts... et nous avons trouvé la solution qui permet de rendre compatible l'aire d'accueil des gens du voyage et les migrations, le corridor vert de ces batraciens ou ces amphibiens.

Je vous rappelle quand même que pour la réalisation de l'aire des gens du voyage, l'Etat verse 171 000 € à dépenser dans les meilleurs délais (il y a une date de péremption, donc on ne veut pas les perdre) et deuxièmement, la Ville s'engage à hauteur de 206 000 €.

Pour conclure, on a la même préoccupation de préservation de la biodiversité et d'articuler, je dirais, la dimension humaine et sociale d'accueil de l'aire des gens du voyage avec la dimension environnementale. Donc tout est bien qui commence bien.

b) aux avancées du Grand Projet de Ville de la Duchère

M. GIORDANO Alain, Maire du 9^e arrondissement : La colline de la Duchère voit son Grand Projet de Ville arriver à mi parcours. Un premier palier a été franchi grâce au désenclavement du quartier, à l'amélioration des conditions de vie des Duchérois et à la livraison des premières constructions.

Nous avons la chance de disposer d'un projet d'envergure à la fois urbain, social et économique qui se développe en pleine concertation avec les habitants. Les Elus du 9^e arrondissement ont la volonté de poursuivre et de mener à bien ce projet jusqu'à son terme. Monsieur le Maire, j'aurais souhaité que vous puissiez faire un point sur l'évolution du calendrier des opérations en cours mais aussi des perspectives au-delà de la première phase de ce projet. Merci.

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Tout d'abord, vous avez raison, Monsieur le Maire du 9^e arrondissement, de souligner la chance que représente pour la Duchère un projet ambitieux de transformation tant sur le plan urbain, qu'économique et social. Un projet qui vise à recréer de la mixité sociale et fonctionnelle en diversifiant l'offre d'habitat, en développant l'activité économique qui vise à améliorer la qualité du cadre de vie des habitants, à favoriser la réussite éducative et l'accès à l'emploi, à favoriser la culture et la création artistique pour un vivre ensemble renouvelé.

L'engagement et la mise en œuvre de ce projet n'ont été possibles que par la mobilisation de l'ensemble des collectivités territoriales Ville et Grand Lyon, Département et Région, les bailleurs avec l'Etat et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, l'ANRU, ainsi que le partenariat développé avec les professionnels de l'immobilier, promoteurs, architectes, urbanistes, paysagistes, mais aussi les partenaires sociaux éducatifs des deux centres sociaux : la MJC, la Maison de l'Enfance avec les écoles, le collège et le lycée de la Martinière, avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion publics et associatifs, les partenaires économiques : les commerçants, les chefs d'entreprise et les chambres consulaires, un projet enrichi par la concertation développée avec les habitants et le réseau associatif. Enfin, il ne faut pas oublier ceux qui, au quotidien, mettent en œuvre ce projet : l'équipe de la mission Lyon La Duchère, l'aménageur la SERL, les services de la Ville et du Grand Lyon, les entreprises qui interviennent sur les multiples chantiers.

Ce projet bénéficie d'un portage politique fort inscrit dans la durée, dès les deux premiers comités de pilotage co-présidés par le Ministre de la Ville et de la Cohésion sociale de l'époque, Jean-Louis Borloo et M. le Maire de Lyon jusqu'aux multiples réunions publiques qui se sont tenues avec les habitants de la Duchère. D'ailleurs une prochaine rencontre est prévue en 2009, elle permettra de dresser les premiers éléments de bilan avec les habitants car, en effet, nous sommes aujourd'hui à mi-parcours de la première phase. De nouveaux habitants arrivent dans le quartier en cette fin d'année 2008, 50 logements familiaux et 143 logements étudiants livrés. Ils seront encore plus nombreux en 2009 : 265 logements livrés en 2009-2010. Nous prendrons dès le début 2009 des initiatives pour accueillir ces nouveaux habitants.

Quelques mots sur le volet habitat : aujourd'hui près de 900 logements ont été démolis. La barre 220 de l'OPAC du Rhône de 330 logements fera l'objet d'un foudroyage dans un an à l'automne prochain. Pour l'anecdote, le soir du 7 décembre, plus de 300 personnes du quartier et d'ailleurs peindront une fresque géante sur la façade de cet immeuble qui sera mis en lumière. J'ai le plaisir de vous y inviter toutes et tous.

Plus durablement, j'insiste sur la qualité que nous attachons au relogement et qui conduit à ce que 77 % des familles relogées soient satisfaites de leur relogement.

Le nombre de logements construits à la fin 2010 sera de 1.062, concernant 21 opérations qui amèneront le taux de logement social dans ce quartier de 80 % à 62 %. A ce jour, trois opérations ont été livrées : 25 logements de l'OPAC du Rhône en décembre 2005 sur le site de l'ex-gendarmerie, 30 logements de l'OPAC du Grand Lyon sur le pignon de la résidence Marcel Cerdan en décembre 2005, 69 logements sur l'îlot Juttet-Ben Gourion, les rives de Champagne en septembre 2007. Deux opérations sont en cours de livraison, les 143 logements de la résidence étudiante et les 50 logements en accession à la propriété du Carré Anaïs, et huit opérations sont en cours de chantier : trois opérations de la Foncière 43 logements le long de la nouvelle rue Marcel Cerdan qui seront livrés en juillet 2009, 24 logements sur les Balmes et 33 logements à proximité de l'ex-gendarmerie qui seront livrés également fin de l'année 2009.

A cela s'ajoutent cinq opérations de divers promoteurs ou bailleurs, l'opération Novalto : 55 logements, 41 en accession à la propriété dont la livraison est prévue en septembre 2009 et 14 en locatif intermédiaire dont le chantier va démarrer début 2009 : l'opération Horizon : 49 logements en accession à la propriété avec une livraison prévue au deuxième semestre 2009 et qui accueillera les commerces en rez-de-chaussée : l'opération Côté Coeur Regard Neuf : 75 logements, 45 en accession classique à la propriété, 30 en accession sociale, dont la livraison est prévue fin 2009 et qui accueillera au rez-de-chaussée la moyenne surface Lidl, 79 logements de l'OPAC du Rhône dont 25 logements sociaux intermédiaires dont la livraison est prévue au premier trimestre 2010 et qui accueillera le commerce Atac, 43 logements locatifs libres de la SACVL le long du boulevard de Balmont, en pignon de la barre 320 qui est en cours de métamorphose et ce nouvel immeuble accueillera en son rez-de-chaussée les commerces du centre commercial de Balmont, les premières livraisons sont prévues à mi 2010.

Enfin, 2009 verra le démarrage de trois nouvelles opérations, les Dominos : 106 logements dont une première tranche de 68 logements avec un démarrage prévisionnel au troisième trimestre 2009, 45 logements de l'OPAC du Rhône, 30 logements sociaux, 15 en accession sociale à la propriété avec la construction de deux équipements publics au rez-de-chaussée de cette construction : l'unité territoriale du Conseil général et la Bibliothèque, donc ce chantier va démarrer courant décembre 2008 ; enfin, sur les Balmes côté colline : 30 logements en accession à la propriété pour un démarrage de ce chantier courant 2009.

Donc, pour conclure sur le volet habitat, au 31 août 2008 ce sont 346 logements qui sont mis en vente, à ce jour 230 font l'objet d'une réservation ferme, soit 66 % et la commercialisation se poursuit à un rythme soutenu et ce, malgré la conjoncture que l'on connaît. Ces logements neufs sont parmi les moins chers de la Ville de Lyon d'autant que l'éligibilité à la TVA à 5,5 % réduit

encore les prix de manière significative, la différence en ordre de grandeur est de l'ordre de 1.000 € du mètre carré par rapport au prix moyen du logement neuf à Lyon.

Concernant les équipements et les espaces publics, après la livraison des deux écoles neuves des Géraniums et des Bleuets à la rentrée 2006, du gymnase en juillet dernier, je veux saluer l'arrivée du pôle de proximité de la Maison de l'Emploi et de la Formation dans les locaux restructurés de l'équipe Emploi et Insertion depuis le mois de septembre. Par ailleurs, le parking de la clinique de la Sauvegarde réalisé sous le stade est en cours d'équipement et les travaux de réaménagement du stade seront achevés pour la fin 2009, ce qui permettra aux jeunes de l'AS Duchère de réintégrer leur stade. Le chantier de la Maison des Fêtes et des Familles et celui de la réalisation de la nouvelle voie Est-Ouest l'avenue Rosa Parks vont démarrer en 2009, le réaménagement du parc du Vallon débutera au printemps 2010. Les travaux d'aménagement permettant la cession par la Ville du terrain du lieu de culte musulman seront réalisés fin 2008. Enfin, l'année 2010 sera celle de la mise en chantier du square Averoes et de la place Abbé Pierre, ainsi que de la Halle d'athlétisme.

Voilà Monsieur le Maire du 9^e un rapide aperçu du calendrier des opérations en cours et à venir de la première phase du Grand Projet de Ville de la Duchère, il s'agit maintenant d'envisager la suite. Après la démolition de la barre 220 et dans la perspective de la démolition de la barre 230, une consultation des promoteurs et bailleurs sociaux pourrait être réalisée en 2010 pour les îlots de reconstruction sur cette partie Sud Ouest du Plateau. Or, à ce jour, si la démolition de la barre 220 est bien financée dans le protocole entre l'Agence nationale de renouvellement urbain et le Conseil général, rien n'est acquis sur la reconstruction. Le bilan de la ZAC prévoit une participation de 16 millions d'euros de l'ANRU qui ne sont pas dans la convention actuelle et pour cela la démolition de la barre 230 doit faire l'objet d'un nouveau dossier à déposer en 2009 pour engager le processus de relogement dès 2010.

Donc, une revue de projet avec l'ANRU est prévue le 5 décembre prochain, elle sera l'occasion de convaincre celle-ci de l'impératif de poursuivre son engagement aux côtés de tous les partenaires au-delà de 2012, afin d'aller au bout du projet urbain tel qu'il a été conçu et validé en 2003. Je rappelle que la décision du financement de la démolition de la barre 220 a déjà fait l'objet d'intenses discussions avant d'être finalisée dans le protocole ANRU-Conseil général, un projet d'avenant à la convention actuelle sera d'ailleurs soumis au vote du prochain conseil municipal en décembre.

Enfin, sur le plus long terme, la transformation du quartier doit se poursuivre au-delà du cœur du quartier le Plateau, par des interventions sur l'espace public et sur le bâti qui permettront d'éviter une fracture entre un quartier central rénové et les quartiers de la Sauvegarde et du Château notamment. Ces aménagements constitueront une seconde phase du projet. Avec la première phase, nous sommes aujourd'hui au milieu du gué. Les projets de renouvellement urbain dans lesquels nous sommes engagés dépassent la durée des conventions avec l'ANRU et même la durée de vie prévue de l'ANRU, 2003-2013, ce qui, compte tenu de l'ampleur et de l'enjeu de ce vaste projet de

transformation de ces quartiers, n'est pas surprenant. Aussi, il convient que l'ensemble des élus appuie nos interventions pour que le Gouvernement et la représentation nationale décident au plus vite la création d'un plan national de rénovation urbaine n°2, pour aller au bout de la dynamique engagée dans ces quartiers par respect pour leurs habitants et tous les acteurs qui se sont engagés depuis 2003 et ont fait le pari du renouvellement urbain.

Dans le cadre de l'engagement de cette seconde tranche, nous voulons poursuivre et amplifier les orientations du projet dans une nouvelle dynamique pour construire un quartier durable dans toutes ses dimensions, construction, logement, social, économie, participation des habitants et aussi proposer d'expérimenter de nouvelles formes d'habitat, de nouveaux modes d'habiter tel l'habitat coopératif. Voilà, Monsieur le Maire du 9^e, les réponses que je souhaitais apporter pour ce projet que nous conduisons ensemble, au service des habitants de la Duchère.

c) aux liaisons vertes et aux espaces verts

M. GIORDANO Alain, Maire du 9^e arrondissement : Dernière question si vous le permettez, qui est relative aux liaisons vertes et espaces verts. Au-delà du projet des rives de Saône qui va valoriser un patrimoine naturel important comme on l'a vu tout à l'heure dans le 9^e arrondissement, cet arrondissement bénéficie de nombreux espaces verts d'une grande qualité et d'une grande diversité. A travers l'ensemble de l'arrondissement il apparaît essentiel de faire rentrer la nature au cœur des quartiers, en privilégiant les transversales sur la Saône et en valorisant de nombreux espaces non aménagés.

J'aurais souhaité Monsieur le Maire, que vous puissiez nous indiquer l'avancée des projets d'aménagement d'espaces verts et de liaisons piétonnes sur le 9^e arrondissement.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Si je vous répondais que les réaménagements de la rive de Saône, c'est un vaste projet, vous seriez déçu ! En même temps, il est quand même un peu prématuré de vous répondre. Je vous mentirais si je vous disais qu'on a aujourd'hui le timing et le schéma d'aménagement. Les services de la Communauté urbaine, notamment les Services des Espaces publics y travaillent énormément. Concernant le 9^e, je crois que vous avez parfaitement compris, comme d'ailleurs sur le reste des rives de la Saône puisqu'elles sont discontinues, ce n'est pas la même philosophie d'aménagement que pour le Rhône. Bien évidemment, ce sont les perpendiculaires, les pénétrantes dans les quartiers, un peu à l'image de ce qui s'est fait à Saint-Georges, qui joueront un rôle majeur dans la partie la plus urbaine.

Il y a plein de paramètres : le tunnel, deuxième tube de sécurité du tunnel de la Croix-Rousse, le pont Schumann, le plan déplacements cyclables, qui sont des paramètres qu'il faut mettre en musique, pour savoir ce qui sera réalisé dans ce mandat au niveau du 9^e. Mais cela vous le savez, puisque vous êtes associé à la réflexion : je n'insiste donc pas.

Par contre, l'autre versant de la réflexion, c'est de dire que c'est un arrondissement largement pourvu en espaces verts, mais de manière dissymétrique. C'est vrai, je crois qu'il doit y avoir 92 hectares d'espaces verts dans le 9^e, ce qui le situe immédiatement après le 6^e, le 6^e avec sa particularité, évidemment, qui est le Parc de la Tête d'Or. Donc, vous êtes le premier, tout en étant le 9^e.

La dissymétrie, c'est que les quartiers les plus habités, sont évidemment les plus denses, par définition, et ce sont ceux où le besoin s'est moins fait sentir autrefois et beaucoup plus aujourd'hui, d'aménagements. Alors qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on a prévu de faire ? C'est d'aménager avec beaucoup d'imagination chaque espace que l'on peut acquérir, maîtriser, aménager en jardins, squares, espaces verts.

Nous étions ensemble, me semble-t-il, pour inaugurer le square Michèle Mollard, 2.000 m², à la fin du mandat précédent, en 2008. C'est ce même choix qui sera tout à l'heure discuté, mais c'est ce choix qui nous a conduits à choisir d'aménager l'îlot Roquette dans sa totalité, comme un espace paysager.

Alors, il y a déjà, évidemment, les 1.500 m² qui avaient été aménagés lors de la première tranche, aux abords du Centre social Pierre Auger, la bande plantée, le cheminement, la traversante, etc. Et puis on s'est trouvé devant un problème dans la deuxième phase : l'abandon par la SACVL du projet de résidences étudiantes qui s'y trouvaient. Et puis, impossibilité de faire un parking en souterrain, puisqu'il y a le métro. Donc, pour des raisons de contraintes financières et de contraintes d'équipement, la SACVL a jeté l'éponge.

On aura l'occasion ce soir, de revenir sur ces dossiers, puisqu'il y aura régularisation foncière entre la Communauté urbaine et la SACVL, mais à terme ce sont 3.700 m² supplémentaires qui vont être offerts à l'ensemble des habitants de ce quartier ; les travaux étant programmés entre janvier et mai 2009.

Dans le quartier de l'Industrie, il y a le jardin des Saules : il est presque achevé, il reste à le peaufiner, à l'étendre dans la mesure où on le peut ; c'est programmé et cela devrait être achevé fin 2009.

Et puis, évidemment, le 9^e, –je parlais de dissymétrie- et bien il faut aller voir ailleurs, la Duchère, et puis Saint-Rambert. La Duchère, il y a un projet très ambitieux : on l'a déjà évoqué, c'est celui du Parc du Vallon et Louis Lévêque soulignait ce qui se faisait aux abords du Parc du Vallon. Il n'y a pas que le réaménagement du Parc lui-même, il y a le réaménagement du Parc et il y a une liaison verte qui s'articule avec le plateau. Alors, c'est l'équipe Ilex qui a été choisie, c'est dix hectares quand même, c'est la mise à ciel ouvert du ruisseau, qui avait quelquefois tendance à déborder en cas de pluie sur la grande rue de Vaise.

Je passe sur la description du projet lui-même, de ses séquences, simplement je voulais dire que les travaux devraient débutés en 2010, pour une livraison en 2012 et pour un coût estimé à 8 M€.

Alors, vous allez me dire : on a presque fait le tour du 9^e ! Non, il manque Saint-Rambert. Il y a un espace qui s'appelle « le jardin de l'ancienne bibliothèque » et on va tâcher de voir si on peut le rendre moins confidentiel, plus visible et si on peut trouver une nouvelle fonctionnalité à cet espace qui doit faire 3.000 m² à peu près. Cela va dépendre des études, de la PPI et notamment celle du Grand Lyon.

Donc, je crois que, vu ce que j'ai annoncé, Monsieur le Maire, vous voyez que l'on partage une préoccupation commune, ensemble, soit de cheminement doux, je l'avais évoqué dans la première question, soit d'espaces de proximité : peu de possibilités, mais les optimiser, soit beaucoup plus ambitieux, à grande échelle, le Parc du Vallon et le réaménagement des quais de Saône.

Avec cela, c'est le quartier tout entier qui va devenir vert et à la fin de votre mandat, évidemment, vous verrez les choses d'une autre couleur. Si l'on peut rajouter du rose, n'hésitez pas !

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Buna. Monsieur le Maire du 9^e, vous avez un bel arrondissement, avec beaucoup de projets. J'étais encore ce dimanche dans le quartier de l'Industrie et je regardais le réaménagement de la rue des Deux Joannès, qui progresse aujourd'hui beaucoup et qui nous permettra de faire une très belle réalisation pour le projet des rives de Saône, le long du quartier de l'Industrie.

Déclaration de Mme Giovacchini relative au 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, comme vous le savez, le 10 décembre prochain, ce sera le 60^e Anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et donc nous avons déposé sur vos pupitres un exemplaire de cette Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Nous voulons en effet, célébrer avec quelque importance cet anniversaire qui nous semble quelque chose de marquant : Mme Heidi Giovacchini va prendre la parole.

Mme GIOVACCHINI Heidi, Adjointe : Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers Collègues, effectivement nous allons célébrer à Lyon le 60^e Anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et, à côté des cérémonies officielles, je souhaiterais vous dire simplement en quelques mots, ma fierté d'être, comme vous tous, élue de Lyon, car l'histoire et les valeurs de notre Ville, rebelle et généreuse, font directement écho à cette belle déclaration des Droits de l'Homme.

Centre d'humanisme et de culture à la Renaissance, martyrisée parce que rebelle aux outrances, en 1793, debout parce que révoltée de l'injustice faite aux canuts au XIXe siècle, capitale de la Résistance, où purent se cacher ceux qui refusaient la folie du nazisme et sa volonté d'anéantir l'autre, simplement parce qu'il était différent.

Ces pages d'histoire, notre Ville peut en être fière. Elles nous imposent à tous, Majorité et Opposition, d'en être dignes. Cette histoire si particulière, Lyon le doit peut-être au lieu où elle a été édifiée : serait-ce la Confluence qui semble avoir écrit son destin ? On peut se poser la question car, effectivement, Lyon est une ville de confluence.

Confluence des cultures, certes, mais aussi confluence entre les idéaux républicains de justice, de liberté, et ceux du catholicisme social né dans notre Ville, par la volonté de religieux, de professeurs et de patrons éclairés. Ces courants qui ont fondés notre identité, ont convergé vers un seul point, un seul but, l'Homme. Le respect de la personne et de la dignité humaine, c'est cela qui dans notre histoire a forgé l'humanisme lyonnais, fait de tolérance, d'ouverture à l'autre, de protection et d'accueil du plus faible, injustement pourchassé, obligé de fuir son pays, pour pouvoir manger, ou vivre simplement.

Aujourd'hui, cette tradition du dialogue entre les cultures, on la retrouve dans le groupe Concorde et Solidarité, dans les échanges entre toutes les religions et les courants laïcs. Aujourd'hui cette tradition de défense des droits de la personne la plus démunie, on peut la lire dans les travaux et la vigilance de notre Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits.

Aujourd'hui, cette tradition de solidarité pour ceux qui espèrent l'aide de notre pays, de notre ville, se poursuit grâce aux nombreuses associations de défense des droits de l'homme, et permettez-moi de n'en citer que deux parmi tant d'autres : la Cimade et Forum Réfugiés.

Oui, mes chers Collègues, nous sommes tous, au sein de notre Conseil municipal, dépositaire de l'histoire de notre ville. Nous devons au-delà de nos divergences, et parfois de nos querelles, être fiers de son humanisme qui allie foi et raison, révolte et modération, tradition et modernité, résistance et amour de la liberté.

Cet humanisme qui s'exprime dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, fait partie du génie de notre ville. Il nous appartient donc ensemble de le faire rayonner.

C'est ce que nous ferons à l'occasion de ce 60e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, dans laquelle nous devons tous nous retrouver. Je vous remercie.

(Applaudissements.)